TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-773 DU 31 DECEMBRE 2006

portant institution d'une Journée Nationale contre la corruption.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-618 du 23 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;

Sur proposition du Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 novembre 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1er Il est institué en République du Bénin une Journée Nationale contre la corruption.

Article 2 : La Journée Nationale contre la corruption est célébrée le 08 décembre de chaque année.

Article 3 : La Journée Nationale contre la corruption n'est pas chômée.

Article 4 : Le Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle est chargé, en relation avec le Secrétariat Permanent du Comité National des Manifestations Officielles (SP-CONAMO) et les Organisations de la Société Civile de lutte contre la corruption tels que l'Observatoire de Lutte contre la Corruption (OLC), le Front National des Organisations de Lutte contre la Corruption (FONAC), les Institutions de la République et les autres Ministères, de l'organisation officielle des manifestations de ladite Journée.

Article 5 : Un arrêté ministériel sera pris pour fixer les modalités d'organisation de la Journée.

Article 6 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de la Réforme
Administrative et Institutionnelle,

Bio Gounou Idrissou SINA.-

Le Ministre Délégué Chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Albert Sègbégnon HOUNGBO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDEF 4 MRAI 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.-